

1^{er} Appel à données sur le bruit impulsif en Méditerranée



Mediterranean
Action Plan
Barcelona
Convention



QUIETMED – Programme conjoint sur le bruit (Descripteur 11) pour la
mise en œuvre du deuxième cycle de la DCSMM en Méditerranée.

quietMED



Cofinancé par
l'Union Européenne

Date de lancement :	28/07/2020 (Anglais); 15/12/2020 (Français)
Echéance de l'Appel à données :	02/03/2021
Référence appel à projet:	DG ENV/MSFD 2018
Accord de financement n° :	No. 110661/2018/794481/SUB/ENV.C2

Cet appel de données est lancé dans le cadre du projet [QUIETMED2](#), cofinancé par l'Union européenne.

Liste de diffusion :

- Points focaux ACCOBAMS
- Points focaux RAC/SPA
- Points focaux MAP

Objet : Collecte de données sur les événements sonores impulsifs dans la région méditerranéenne pour contribuer à la mise en œuvre du [descripteur 11 de la DCSMM](#) et de l'[indicateur commun 26](#) du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la Convention de Barcelone (IMAP).

Utilisation des données : Les données collectées contribueront à la surveillance et à l'évaluation du bruit impulsif dans la région méditerranéenne par le Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS et son groupe d'experts en la matière. Les données sur les événements sonores impulsifs seront utilisées pour alimenter le Registre international du bruit pour la région Méditerranéenne ([INR-MED](#)).

Cadre juridique : la gestion de la problématique du bruit sous-marin est traitée par l'ACCOBAMS, en coopération avec le PNUE/PAM-SPA/RAC, suite aux dispositions contenues dans les textes énoncés ci-après :

- Six Résolutions sur la gestion et l'atténuation du bruit adoptées par les pays signataires (Parties) de l'Accord ACCOBAMS¹ (Résolutions 2.10 ; 3.16 ; 4.17 ; 5.15 ; 6.18 ; 7.13)
- La Résolution relative au Programme de travail qui prévoit la création d'une base de données commune sur les sources de bruit impulsif pendant la période 2017-2019 (plus d'informations sur www.accobams.org)
- Un mémorandum d'accord en place depuis 2016 entre les Secrétariats de l'ACCOBAMS et la Convention PNUE / PAM-Barcelone sur les questions relatives au bruit sous-marin et aux cétacés. Ce protocole d'accord renforce la coopération entre les deux organisations, notamment en ce qui concerne le programme méditerranéen de surveillance et d'évaluation intégrées (mise en œuvre IMAP de l'IMAP/EcAp)). Dans l'IMAP, le bruit impulsif est traité par l'indicateur commun 26 (plus d'informations sur www.unenvironment.org).

¹ 24 pays, dont 8 États membres de l'UE en Méditerranée, sont parties à ACCOBAMS

Objectif de cet appel à données

Cet appel à données, promu par l'ACCOBAMS et le RAC/SPA, est lancé dans le cadre du projet QUIETMED2 et en particulier de l'activité nommée « Développement d'un outil pour les programmes de surveillance du bruit impulsif, basé sur l'actuel Registre commun de la Région méditerranéenne » (Activité 8 QUIETMED2).

Les points focaux ACCOBAMS et RAC/SPA sont invités à fournir, sur base volontaire, les données concernant les événements sonores générés par les activités humaines suivantes :

- Campagnes sismiques réalisés avec canons à air pour l'exploration d'hydrocarbures et pour les études géophysiques
- Travaux offshore et côtiers (y compris dans les ports) utilisant les techniques suivantes :
 - Battage de pieux
 - Explosions sous-marines
- Utilisation du sonar (basses et moyennes fréquences)
- Activités utilisant d'autres sources bruyantes (forage, vibro-pieux, etc.)

Les données seront utilisées pour alimenter l'INR-MED qui est actuellement accessible de la page Web suivante: http://80.73.144.60/CTN_Geoportal/map/

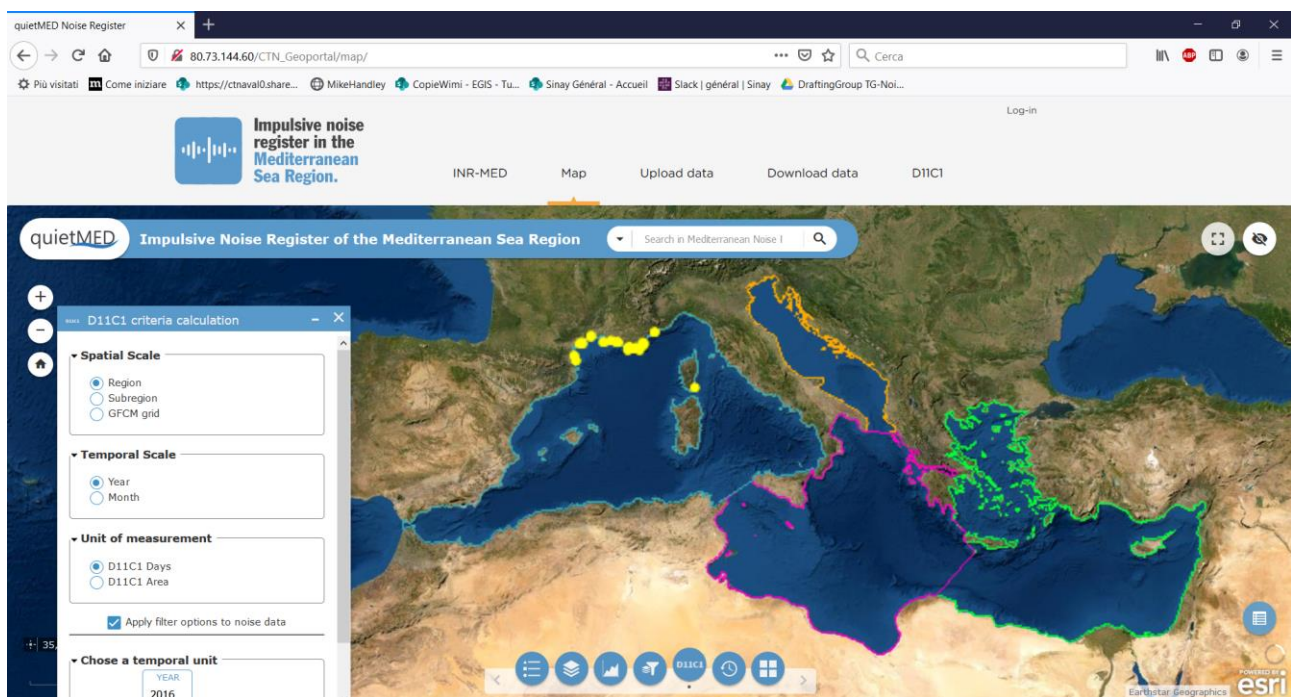


Figure 1; Version actuelle du Registre international du bruit en Méditerranée. Cette version montre les données de la France pour 2017.

Définition des événements sonores

Un événement de bruit impulsif (simplement appelé événement de bruit ci-après) est l'occurrence d'un ou plusieurs sons transitoires forts de courte durée dans la mer. Cette définition inclut les signaux impulsionnels (tels que ceux produits par les canons à air comprimé, les explosions et le battage de pieux) et les signaux non impulsionnels (tels que les sonars). Les événements de bruit sont évalués dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire que nous voulons calculer combien de jours et combien de surface maritime avec des événements de bruit sur une fenêtre temporelle et sur une zone d'évaluation. Avec plus de détails:

- 1 événement de bruit est l'occurrence d'un ou plusieurs sons impulsifs
- La durée minimale d'un événement sonore est de 1 jour : au moins 1 son impulsif est émis pendant cette journée (par exemple une explosion)
- Lorsque les événements de bruit durent plus d'un jour, alors au moins 1 son impulsif est supposé être produit pour chaque jour de durée de l'événement de bruit
- Les événements de bruit sont toujours liés à une référence géographique : un point, une ligne ou un polygone.

EVENEMENT PONCTUELS



SOURCES MOBILES



Figure 2. Exemple d'événements sonores représentés par des points, des polygones ou des lignes.

Les événements sonores sont produits par de nombreuses activités humaines. Pour cet appel à données, l'intérêt principale porte sur les éléments suivants :

- **Battage de pieux.** Le battage de pieux est une technique conventionnelle utilisée dans de nombreuses constructions côtières et offshore, telles que les parcs éoliens, les plateformes offshore, les extensions portuaires, etc.
- **Canons air.** Le canon à air est actuellement la technologie la plus utilisée lors des campagnes d'acquisition sismique. Ces campagnes sont menées pour l'exploration d'hydrocarbures ou des études géophysiques.
- **Explosifs.** Des détonations sous-marines peuvent se produire pour l'élimination d'explosifs ou peuvent être planifiées pendant la construction maritime, par ex. briser la roche avant le dragage.
- **Sonar.** Les sonars actifs à basse, moyenne et haute fréquence (LFAS, MFAS, HFAS) sont utilisés pendant les exercices militaires ainsi que pour les études menées pour la recherche en géophysique, pour l'exploitation de ressources marines (par exemple les estimations de stocks de poissons et les levés bathymétriques).

Les pays peuvent considérer d'autres sources de bruit sous-marin, car l'objectif du registre est de fournir un aperçu global des sources sonores sous-marines d'origine anthropique émettant des signaux impulsifs. Par conséquent, les sparker et les boomers (deux types de source sismique pour les études géophysiques en milieu côtier), les échosondeurs, et d'autres sources peuvent être considérés et inclus dans le programme de surveillance du bruit impulsif.

Données

Les informations nécessaires pour alimenter le registre sont résumées dans le tableau suivant.

Tableau 1. Données à reporter dans le Registre

Donnée	Unité et/ou commentaires	Priorité
Position	Position géographique (lat/long) ou zone prédéfinie qui peut être identifiée avec un code spécifique (ex : un code unique pour chacun des zones prédéfinies utilisées)	Nécessaire
Dates	Début et fin des travaux (jour)	Nécessaire
Intensité	Niveau source en decibels (dB) ou autre quantité liée à l'intensité (ex : kg de TNT pour les explosions, Joules pour le battage de pieux, etc.)	Nécessaire
Spectre	Plage de fréquences	Optionnel
Profondeur de la source	Metres	Optionnel
Vitesse de la plateforme (ex : navire)	m/s ou noeuds (for sources mobiles comme les campagnes sismiques)	Optionnel

-

Saisir les données dans le formulaire approprié

Les données doivent être compilées à l'aide du formulaire en ligne (**feuille Excel**) qui peut être téléchargé ici :

http://80.73.144.60/data_upload_template_INRMED.xlsm

Instructions pour charger les données dans le registre

Une procédure simple et définie :

1. Remplissez les champs obligatoires de la feuille Excel en suivant les instructions à l'intérieur.
2. Transformez le fichier Excel en fichier XML en suivant les instructions du modèle.
3. Enregistrez le fichier XML généré.
4. Téléchargez le fichier XML généré à l'aide de la boîte de téléchargement de cette page Web :

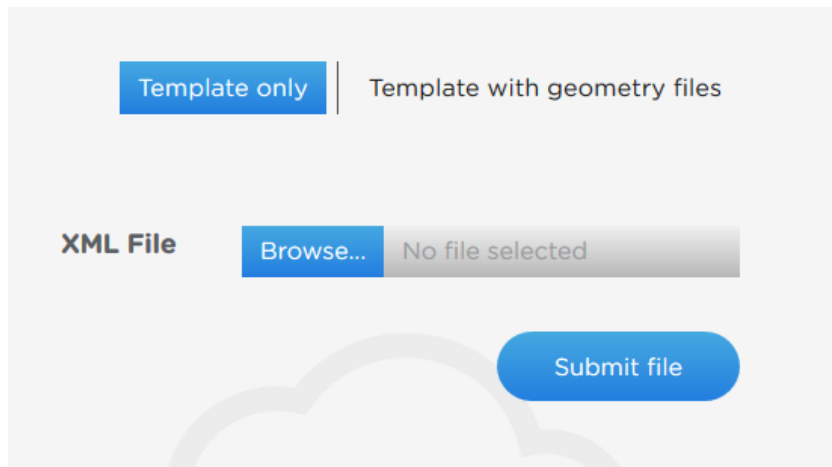


Figure 3. Téléchargement est à effectuer sur http://80.73.144.60/CTN_Geoportal/upload/. A noter la possibilité de télécharger également des fichiers SIG (géométries), en fonction des données disponibles.

5. Si le processus de téléchargement réussit, l'application affichera le message « Données téléchargées avec succès » (*Data submitted successfully*).
6. Vos données sont visualisées sur la carte (http://80.73.144.60/CTN_Geoportal/map/).

Questions et renseignements :

Pour toute question sur le contenu de l'appel à données, veuillez contacter msalivas@accobams.net.

Pour obtenir de l'aide concernant la compilation des données et leur dépôt en ligne, veuillez contacter : alessio.maglio@sinay.fr